

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023 – 18H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET A BEAUNE**

PRESENTS :

PRESIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Philippe JACQUELIN, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Rémy MORIN, Michel QUNET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Pascal BORTOT, Gilles CARRE, Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Jacques MERRA, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

EXCUSES :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Sandrine ARRAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Céline DANCER, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Sébastien LAURENT, Pascal MALAQUIN, Gérard ROY, Didier SAINT-EVE, Alain SUGUENOT, Denis THOMAS, Guy VADROT, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Christophe LUCAND, Hubert POULOT.

POUVOIRS :

- Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Jean-Luc BECQUET a donné pouvoir à Jean-François CHAMPION
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

Avec 19 élus présents, le quorum est atteint, le comité peut valablement délibérer.

Valérie DUREUIL est désignée comme secrétaire de séance.

Pierre BOLZE, Président du Syndicat mixte du SCoT, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 28 juin 2023
- Délibérations :
 - o C 23/12 – Avis sur le projet arrêté d'AVAP de la commune de Chorey-les-Beaune
 - o C 23/13 – Changement de nomenclature comptable (M57)
 - o C 23/14 – Budget SCOT – Décision modificative n°1-2023
 - o C 23/15 – Mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
- Point d'information sur l'accompagnement du Syndicat Mixte auprès des communes dans le cadre de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Le Procès-Verbal de la séance précédente en date du 28 juin 2023 est adopté.

Délibération C 23/12 – Avis sur le projet arrêté d'AVAP de la commune de Chorey-les-Beaune

Pierre BOLZE rappelle que l'AVAP a été lancée en 2013 et approuvée en 2017. Une pause a été effectuée et l'avis des Personnes Publiques Associées n'a pas été demandé. Aujourd'hui, le PLU ayant été approuvé, la procédure est remise en route.

Michel QUINET est surpris que le Syndicat Mixte soit amené à émettre un avis sur l'AVAP qui lui semble être à un niveau trop détaillé par rapport au SCoT. Dans une démarche de simplification, il serait préférable de ne pas accumuler des avis de ce type. Pierre BOLZE précise que c'est toujours intéressant de pouvoir se positionner sur ce document puisque le PLU doit être compatible au SCoT et l'AVAP se doit d'être en accord avec le PLU.

L'avis favorable sur le dossier est proposé au Comité Syndical et approuvé à l'unanimité.

Délibération C 23/13 – Changement de nomenclature comptable (M57)

Pierre BOLZE met au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

Délibération C 23/14 – Budget SCOT – Décision modificative n°1-2023

Pierre BOLZE met au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

Délibération C 23/15 – Mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

Pierre BOLZE précise que la convention arrive à échéance et qu'elle doit être renouvelée. Il met au vote la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

Point d'information sur l'accompagnement du Syndicat Mixte auprès des communes dans le cadre de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Pierre BOLZE détaille l'accompagnement des communes envisagé par le Syndicat Mixte concernant d'une part la répartition des objectifs de logement entre les secteurs et l'analyse de compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT

Concernant les différents délais imposés par la loi, Michel QUINET s'inquiète sur l'augmentation des risques de recours de tiers sur des projets en raison d'un PLU incompatible au SCoT.

Par ailleurs, il souhaite qu'il y ait une personne dédiée au conseil et à l'accompagnement des communes rurales lors de l'élaboration de Plan Local d'Urbanisme.

A la fin des échanges, Pierre BOLZE remercie les participants et clôt la séance.

**Le secrétaire de séance
Valérie DUREUIL**

**Le Président du Syndicat,
Pierre BOLZE**

